

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2018

SÉANCE ORDINAIRE

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Compton tenue le 13 novembre 2018 à la Salle 2 de l'église St-Thomas d'Aquin (porte 3) au 6547 route Louis-S.-St-Laurent à Compton, à compter de 19h30.

Sont présents à l'ouverture de la présente séance les membres du Conseil suivants :

Poste	Nom	Présence
Maire	Bernard Vanasse	Présent
District 01	Sylvie Lemonde	Présente
District 02	Danielle Lanciaux	Présente
District 03	Jean-Pierre Charuest	Présent
District 04	Marc-André Desrochers	Présent
District 05	Benoît Bouthillette	Présent
District 06	Réjean Mégré	Présent
Total: 7	Présence: 7	Absence: 0

FORMANT LE QUORUM DU CONSEIL MUNICIPAL SOUS LA PRÉSIDENCE DU MAIRE

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Philippe De Courval, agit comme secrétaire.

Cinq personnes sont présentes dans l'assistance dès l'ouverture de la séance.

-
1. Ouverture de la séance
 2. PÉRIODE DE QUESTIONS
 3. Adoption de l'ordre du jour
 4. Procès-verbal(aux) antérieur(s)
 - 4.1 Séance ordinaire du 9 octobre 2018
 - 4.2 Séances spéciales du 23 et du 30 octobre 2018
 5. Trésorerie
 - 5.1 Approbation des comptes
 - 5.2 Délégation de dépenses dépôt des rapports
 - 5.3 Dépôt des états comparatifs
 6. Rapports des comités

Dépôt de comptes rendus :

 - Comité Loisirs du 30 août 2018
 - Comité Familles et Aînés du 10 octobre 2018
 7. Rapport des activités des membres du conseil
 8. Sécurité publique, protection contre l'incendie
 - 8.1 Octroi de contrat d'achat d'un camion autopompe-citerne
 - 8.2 Achat d'habits de combat
 - 8.3 Renouvellement de l'entente annuelle de service de sécurité incendie avec la municipalité de Martinville



No de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ DE COMPTON

Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2018



No de résolution
ou annotation

8.4 Demandes locales adressées à la Sûreté du Québec, poste de la MRC de Coaticook

9. Hygiène du milieu

- 9.1 Installation de télémétrie à la station de traitement d'eau potable
- 9.2 Renouvellement de l'entente avec la Ressourcerie des Frontières

10. Travaux publics

10.1 Mandat pour la préparation de l'avant-projet préliminaire visant le remplacement complet du ponceau sur le chemin Robert par un pont acier-bois.

11. Loisirs, culture et vie communautaire

11.1. Renouvellement de la brochure touristique de la Vallée de la Coaticook

12. Environnement, urbanisme et développement

- 12.1 Dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 15 octobre 2018
- 12.2 Demande de dérogation mineure – lot 1 802 435
 - 12.2.1 Parole aux citoyens
 - 12.2.2 Décision du Conseil
- 12.3 Délégation au Comité de gestion de l'eau de la MRC de Coaticook
- 12.4 Modification à la résolution 338-2017-11-21 intitulée «Demande d'autorisation auprès de la CPTAQ – 2963-7220 Québec inc. »

13. Mise en valeur du territoire

13.1 Aménagement paysager 2019

14. Administration

- 14.1 Adoption du calendrier des séances 2019
- 14.2 Approbation du budget révisé de l'OMH de Compton
- 14.3 Modification à l'entente d'utilisation des infrastructures entre la Paroisse Notre-Dame-de-l'Unité et la municipalité
- 14.4 Renouvellement du Programme d'encouragement à la construction
- 14.5 Modification au Programme d'aide financière pour l'achat de couches lavables
- 14.6 Demande d'aide financière au Fonds de développement de la MRC de Coaticook
- 14.7 Subvention pour l'amélioration du réseau routier municipal (PARRM) année 2018 – approbation des dépenses
- 14.8 Renouvellement du contrat de L'écho 2019
- 14.9 Fermeture des bureaux municipaux pour la période des Fêtes
- 14.10 Souper des Fêtes de la MRC de Coaticook
- 14.11 Demandes de soutien financier
 - 14.11.1 Centre communautaire Ives Hill
 - 14.11.2 La Société d'histoire de Compton
- 14.12 Projet hôtel de ville - Avenant à l'offre de services professionnels en architecture
- 14.13 Désignation des représentants de la municipalité au sein du Comité ad hoc formé dans le cadre de la *Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et de sites gouvernementaux et publics*

15. Ressources humaines

MUNICIPALITÉ DE COMPTON

Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2018



No de résolution
ou annotation

- 15.1 Modification des heures de travail de la responsable Loisir, Culture et Vie communautaire
- 15.2 Ajustement à la rémunération de la secrétaire-trésorière adjointe

16. Règlements

- 16.1 Avis de motion – Projet de Règlement modifiant le règlement numéro 2010-103 visant à établissant le traitement des élus municipaux
- 16.2 Dépôt du Projet de Règlement modifiant le règlement numéro 2010-103 établissant le traitement des élus municipaux.

17. Addition au projet d'ordre du jour soumis le 9 novembre 2018

18. Parole aux conseillers

19. PÉRIODE DE QUESTIONS

20. Levée de la séance

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire, Bernard Vanasse préside la présente séance.

Ayant constaté le quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte à la suite d'une minute de silence.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

Cinq personnes étaient présentes dans l'assistance au moment de la période de questions

3. Adoption de l'ordre du jour

308-2018-11-13

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU

- a. d'adopter l'ordre du jour de la présente séance de ce conseil tel que présenté
- b. de garder ouvert l'ordre du jour

Adoptée à l'unanimité

4. Procès-verbal(aux) antérieurs

4.1 **Séance ordinaire du 9 octobre 2018**

309-2018-11-13

Chaque membre du conseil ayant reçu le 2 novembre 2018 copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 octobre 2018, déclarent en avoir pris connaissance,

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde
APPUYÉE PAR madame la conseillère Danielle Lanciaux**

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2018



No de résolution
ou annotation

IL EST RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 octobre 2018 tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

4.2 Séances spéciales du 23 et du 30 octobre 2018

310-2018-11-13

Chaque membre du conseil ayant reçu le 2 novembre 2018 copies des procès-verbaux des séances spéciales tenues les 23 et 30 octobre 2018, déclarent en avoir pris connaissance,

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest**

IL EST RÉSOLU d'approuver les procès-verbaux des séances spéciales tenues les 23 et 30 octobre 2018 tels que rédigés.

Adoptée à l'unanimité

5. Trésorerie

5.1 Approbation des comptes

311-2018-11-13

**SUR PROPOSITION DE
APPUYÉE PAR**

IL EST RÉSOLU d'approuver la liste des chèques émis à compter du 23 septembre 2018 jointe à la présente.

Annexe 1

En date du 6 novembre 2018, des paiements ont été émis pour un total de :
523 395.09 \$

Annexe 2

Salaires payés du 23 septembre au 27 octobre 2018	117 929.55 \$
Dépenses remboursées aux employés	<u>6 035.87 \$</u>

Salaires et cotisations employeur payés	111 893.68 \$
---	---------------

Adoptée à

5.2 Délégation de dépenses dépôt des rapports

Les rapports sur les dépenses autorisées en vertu du règlement de délégation sont déposés en copies aux membres du conseil dont ceux de:

- Philippe De Courval, directeur général
- Eric Brus, contremaître des travaux publics
- Alain Beaulieu, responsable urbanisme et réseaux
- Patrick Lanctôt, directeur et préventionniste du SSI
- Sonia Quirion, responsable Loisir, Culture et Vie communautaire

5.3 Dépôt des états comparatifs

En vertu de l'article 176.4 du Code municipal, les deux états comparatifs des revenus et dépenses suivants sont déposés :

MUNICIPALITÉ DE COMPTON

Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2018



No de résolution
ou annotation

- L'état des revenus et dépenses de l'exercice courant se comparant avec l'exercice précédent au 30 septembre 2018.
- L'état des revenus et dépenses dont la réalisation se termine au 31 décembre 2018 en considération des résultats réels au 30 septembre 2018

6. Rapports des comités

Les comptes-rendus suivants sont déposés :

- Comité Loisirs du 30 août 2018
- Comité Familles et Aînés du 10 octobre 2018

7. Rapport des activités des membres du conseil

Monsieur le maire et les membres du conseil font état des rencontres auxquelles ils ont participé.

8. Sécurité publique - protection contre les incendies

8.1 Octroi de contrat d'achat d'un camion autopompe-citerne

312-2018-11-13

Considérant l'appel d'offres public lancé le 29 août 2018 pour l'acquisition d'un camion autopompe-citerne 2500 gallons pour le Service sécurité incendie;

Considérant qu'une seule soumission a été reçue au montant de 554 192.68 \$ plus taxes;

Considérant que la municipalité s'est prévalu de l'article 2.16 du devis à l'effet qu'elle se réserve le droit de négocier le prix à la baisse si la seule soumission reçue accuse un écart important avec celui prévu dans l'estimation établie;

Considérant les modifications proposées à l'annexe jointe à la présente;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Marc-André Desrochers
APPUYÉE PAR madame la conseillère Danielle Lanciaux**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser l'achat d'un camion autopompe-citerne 2500 gallons de marque Freightliner M2112 chez Maxi Metal au coût de 533 978.68\$ plus taxes;
- b. que les deniers requis soient puisés à même le budget des immobilisations 2019 et financé à la hauteur de 490 000 \$ par le Règlement d'emprunt numéro 2018-156.

Adoptée à l'unanimité

cc : Maxi Metal
SSI
Trésorerie
Dossier

8.2 Achat d'habits de combat

313-2018-11-13

Considérant la fin de vie de deux habits de combat au Service de sécurité incendie;

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2018



No de résolution
ou annotation

Considérant que des sommes sont réservées pour le remplacement d'équipements de protection;

Considérant que le Service de sécurité incendie veut faire une saine gestion de ses équipements;

Considérant que le Conseil souhaite maintenir ses obligations en santé et sécurité;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Marc-André Desrochers
APPUYÉE PAR madame la conseillère Danielle Lanciaux**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser l'achat de deux habits de combat auprès du fournisseur Aréo-Feu Ltée au coût de 4 743 \$, plus taxes et transport;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2018 du service « *Sécurité incendie* ».

Adoptée à l'unanimité

cc : Aréo-Feu Ltée
SSI
Trésorerie
Dossier

8.3 Renouvellement de l'entente annuelle de service de sécurité incendie avec la municipalité de Martinville

314-2018-11-13

Considérant qu'une entente de service en sécurité incendie lie la municipalité de Martinville avec Compton depuis décembre 2002 laquelle se renouvelle annuellement;

Considérant qu'il y a lieu de réviser l'entente quant aux modalités relatives aux coûts d'opération et d'administration qui varient d'année en année depuis l'entente initiale;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Marc-André Desrochers
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Benoît Bouthillette**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser la facturation d'un montant forfaitaire de 42 321\$ à la Municipalité de Martinville pour la protection contre l'incendie sur son territoire pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, le tout payable en trois versements égaux au plus tard le 31 mars 2019, le 30 juin 2019 et le 30 septembre 2019;
- b. d'autoriser le maire et le directeur général ou leurs remplaçants dûment désignés à signer le renouvellement de l'entente annexée à la présente et de transmettre copie à la municipalité de Martinville.

Adoptée à l'unanimité

cc : Municipalité de Martinville
SSI
Trésorerie
Dossier

8.4 Demandes locales adressées à la Sûreté du Québec, poste de la MRC de Coaticook

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2018



No de résolution
ou annotation

315-2018-11-13

Considérant la demande annuelle de la Sûreté du Québec de lui faire connaître les priorités de la municipalité au chapitre des interventions policières sur son territoire pour l'année 2019 ;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU de déterminer comme suit les priorités de la municipalité de Compton en regard des interventions policières pour l'année 2019:

- Contrôler la vitesse sur la route 147 et sur la route 208, particulièrement dans le périmètre villageois (Moe's River et Hatley);
- Voir au respect des traverses piétonnières sur les principales voies de circulation traversant le village de Compton ;
- Présence policière lors des activités socioculturelles et sportives ;
- Visites dans les parcs de la municipalité avec interaction avec la clientèle ;
- Accentuer le contrôle sur la production et le trafic de stupéfiants ;

Adoptée à l'unanimité

cc : Sûreté du Québec, poste de Coaticook
Comité sécurité publique de la M.R.C. de Coaticook
Dossier

9. Hygiène du milieu

9.1 Installation de télémétrie à la station de traitement d'eau potable

316-2018-11-13

Considérant qu'il y a lieu de synchroniser les pompes doseuses de la station de traitement de l'eau potable avec les débits des puits afin de maintenir le bon dosage de chlore dans le réservoir et le réseau d'aqueduc;

Considérant qu'il y a lieu d'enregistrer les débits de nuit;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU

- a. de mandater Electro-Concept P.B.L. inc. pour modifier les panneaux de contrôle à la station de traitement d'eau potable, tel que décrit à la soumission 13425 datée du 28 septembre 2018 au coût de 6 630 \$ plus taxes;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2018 du service *Approvisionnement et traitement de l'eau potable*.

Adoptée à l'unanimité

cc : Electro-Concept P.B.L. inc.
Urbanisme et réseaux
Trésorerie

9.2 Renouvellement de l'entente avec la Ressourcerie des Frontières

317-2018-11-13

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2018



No de résolution
ou annotation

Considérant que le Conseil souhaite maintenir le service de collecte, de transport et de traitement des encombrants et autres matières valorisables et ce, de façon continue pour l'année 2019;

Considérant que la tarification pour le service de collecte, de transport et de traitement des encombrants et autres matières valorisables par la Ressourcerie des Frontières est basée sur la quantité récupérée en 2017, soit 72,94 tonnes au tarif de 367.50 \$ la tonne;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser le maire et le directeur général ou leurs remplaçants dûment désignés à signer l'entente de service de collecte de transport et de traitement des encombrants et autres matières valorisables qui entre en vigueur le 1^{er} janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2019;
- b. que les deniers requis, soit un montant annuel de 26 805 \$ plus les taxes applicables, soient puisés à même les disponibilités du budget 2019 du service « *Matières résiduelles* »;
- c. que cette somme soit versée en quatre versements égaux de 6 701.25 \$ plus taxes le 1^{er} janvier, le 1^{er} avril, le 1^{er} juillet et le 1^{er} octobre.

Adoptée à l'unanimité

cc : Ressourcerie des Frontières
Trésorerie
Dossier

10. Travaux publics

10.1 Mandat pour la préparation de l'avant-projet préliminaire visant le remplacement complet du ponceau sur le chemin Robert par un pont acier-bois.

318-2018-11-13

Considérant le report des travaux de réfection du ponceau Robert en 2019;

Considérant qu'il y a lieu d'évaluer la meilleure option quant à la structure adéquate pour ce ponceau avant de relancer l'appel d'offres;

Considérant l'offre de services professionnels de CIMA+ datée du 31 octobre 2018;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE PAR madame la conseillère Sylvie Lemonde**

IL EST RÉSOLU

- a. de confier le mandat pour la préparation de l'avant-projet préliminaire visant le remplacement complet du ponceau sur le chemin Robert par un pont acier-bois, tel que décrit à la soumission 2188-S09528A à Cima+ au coût de 8 102.02 \$ plus taxes;
- b. que les deniers requis soient puisés à même le budget des immobilisations 2018.

Adoptée à l'unanimité

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2018



No de résolution
ou annotation

cc : CIMA+
Travaux publics
Trésorerie
Dossier

11. Loisirs, culture et vie communautaire

11.1. Renouvellement de la brochure touristique de la Vallée de la Coaticook

319-2018-11-13

Considérant que la municipalité participe depuis plusieurs années à la publication de la brochure touristique produite par la Corporation touristique régionale de Coaticook, laquelle illustre par la carte de la municipalité plusieurs sites, commerces, activités touristiques et fait la promotion des produits locaux de Compton;

Considérant la diffusion en grand nombre de cette brochure et les retombées touristiques pour la municipalité;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Benoît Bouthillette
APPUYÉE PAR madame la conseillère Sylvie Lemonde**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser le renouvellement de la production de la brochure touristique de la Vallée de la Coaticook avec la Corporation touristique régionale de Coaticook pour un montant de 1 500\$ plus taxes pour 2019;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2019 du service « *Tourisme* »

Adoptée à l'unanimité

cc : Corporation touristique régionale de Coaticook
Trésorerie
Dossier

12. Environnement, urbanisme et développement

12.1 Dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 15 octobre 2018

Le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 15 octobre 2018 est déposé.

12.2 Demande de dérogation mineure – lot 1 802 435

12.2.1 Parole aux citoyens

Le maire invite les citoyens à s'exprimer sur cette demande.

12.2.2 Décision du Conseil

320-2018-11-13

Considérant que ce Conseil a reçu une recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme (résolution 001-2018-10-15) en regard de la demande de dérogation mineure numéro 2018-009 visant à obtenir une dérogation pour autoriser une marge de recul arrière de 0,21 mètre au lieu de 1 mètre pour le garage construit en 1987;

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2018



No de résolution
ou annotation

Considérant que l'immeuble impliqué est localisé sur le lot 1 802 435 du cadastre du Québec sur la rue des Pins ;

Considérant que l'immeuble visé par la demande est situé à l'intérieur de la zone RA-2, au plan de zonage faisant partie intégrante du règlement de zonage 2002-35;

Considérant que la demande de dérogation mineure est conforme en date du 26 septembre 2018 et que le coût exigible a été payé;

Considérant que les objectifs du plan d'urbanisme sont respectés;

Considérant que la demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;

Considérant que la demande de dérogation mineure visant les dispositions de l'article 7.4 concernant les *Bâtiments complémentaires* du règlement de zonage 2002-35, est admissible en vertu de l'article 3.5.1 du règlement numéro 2005-59 sur les dérogations mineures aux règlements de zonage et lotissement;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU d'accepter la demande de dérogation mineure 2018-009 à savoir, autoriser une marge de recul arrière de 0,21 mètre au lieu de 1 mètre pour le garage détaché, sur la propriété sise au 446 rue des Pins portant le matricule 0018 92 0411 et tel que montré au certificat de localisation préparé par Maryse Phaneuf, arpenteur-géomètre.

Adoptée à l'unanimité

cc : Demandeur
Responsable service d'urbanisme
Dossier

12.3 Délégation au Comité de gestion de l'eau de la MRC de Coaticook

321-2018-11-13

Considérant qu'il y a lieu de déléguer un représentant de la municipalité sur le Comité de gestion de l'eau de la MRC de Coaticook;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde
APPUYÉE PAR madame la conseillère Danielle Lanciaux**

IL EST RÉSOLU de déléguer monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest au Comité de gestion de l'eau de la MRC de Coaticook.

Adoptée à l'unanimité

cc : MRC de Coaticook
Dossier

12.4 Modification à la résolution 338-2017-11-21 intitulée «Demande d'autorisation auprès de la CPTAQ – 2963-7220 Québec inc.

322-2018-11-13

Considérant la demande de renouvellement d'autorisation pour une utilisation d'un immeuble à une fin autre que l'agriculture acheminée à la Commission le 23 novembre 2017;



No de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2018

Considérant qu'il y a lieu de modifier la superficie de la partie du lot faisant l'objet de la demande (lot 1 802 895);

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde
APPUYÉE PAR madame la conseillère Danielle Lanciaux**

IL EST RÉSOLU de remplacer le quatrième considérant de la résolution 338-2017-11-21 par le suivant :

« *Considérant que la superficie amendée visée par la demande est de 4,8 hectares sur le lot 1 802 895; »*

Adoptée à l'unanimité

cc : CPTAQ
2963-7220 Québec inc.
Environnement PH
Urbanisme et réseaux
Dossier

13. Mise en valeur du territoire

13.1 Aménagement paysager 2019

323-2018-11-13

Considérant la proposition reçue de Myriam Fréchette de Coaticook pour l'aménagement et l'entretien paysagers des sites floraux de la municipalité et des fleurs à l'hôtel de ville;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Marc-André Desrochers
APPUYÉE PAR madame la conseillère Danielle Lanciaux**

IL EST RÉSOLU

- a. d'accorder à Myriam Fréchette (La Jardinière) le contrat pour l'entretien et l'amélioration au besoin des plates-bandes existantes et des sites plus amplement décrits à la soumission du 2 octobre 2018 pour un montant total, incluant tout le matériel nécessaire, de 5 003\$ payable en quatre versements;
- b. d'accorder à Myriam Fréchette (La Jardinière) le contrat pour la fourniture et l'entretien des quelques 20 paniers suspendus, des pots et boîtes à fleurs, ainsi que de l'arrosage beau temps mauvais temps, 3 fois par semaine, entre mai et le 30 septembre 2019 le tout pour la somme de 3 874 \$ incluant tout le matériel nécessaire payable en deux versements tel que décrit à la soumission du 2 octobre 2018;
- c. que les deniers requis au paiement de ces sommes soient puisés à même les disponibilités du budget 2019 du service « Autres - *Promotion et développement économique* ».

Adoptée à l'unanimité

cc : Myriam Fréchette
Travaux publics
Trésorerie
Dossier

14. Administration

14.1 Adoption du calendrier des séances 2019

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2018



No de résolution
ou annotation

324-2018-11-13

Considérant l'obligation créée par l'article 148 du Code municipal d'établir par résolution, le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année civile 2019 en fixant le jour et l'heure de chacune des séances;

SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE PAR madame la conseillère Sylvie Lemonde

IL EST RÉSOLU

- a. que le calendrier des séances ordinaires du conseil de la municipalité de Compton pour l'année civile 2019 soit établi comme suit :

Mois	Jour/Date	Mois	Jour/Date
Janvier	Mardi 15	Juillet	Mardi 9
Février	Mardi 12	Août	Mardi 13
Mars	Mardi 12	Septembre	Mardi 10
Avril	Mardi 9	Octobre	Mardi 8
Mai	Mardi 14	Novembre	Mardi 12
Juin	Mardi 11	Décembre	Mardi 10 et Mardi 17 (spéciale budget)

- b. que les séances ordinaires du conseil se tiennent à compter de 19h30 dans la salle des délibérations;
- c. que le calendrier et la mention relative aux heures et lieu de tenue des séances fassent l'objet d'un avis public conformément à l'article 148.0.1 du Code municipal et soit transmis au journal l'Écho pour parution ainsi que sur le site web.

Adoptée à l'unanimité

cc : L'Écho
Site web
Avis public
Dossier

14.2 Approbation du budget révisé de l'OMH de Compton

325-2018-11-13

Considérant le rapport d'approbation du budget 2018 daté du 15 octobre 2018 de la Société d'habitation du Québec pour l'Office municipal d'habitation de Compton;

SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Benoît Bouthillette
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest

IL EST RÉSOLU d'approuver le budget révisé 2018 de l'Office municipal d'habitation de Compton tel que présenté, portant la contribution de la municipalité à 23 246 \$.

Adoptée à l'unanimité

cc : OMH de Compton
Trésorerie
Dossier



No de résolution
ou annotation

**14.3 Modification à l'entente d'utilisation des infrastructures entre la
Paroisse Notre-Dame-de-l'Unité et la municipalité**

326-2018-11-13

Considérant l'établissement temporaire des bureaux municipaux au 6747 route Louis-S.-St-Laurent et qu'en conséquence, l'entretien du stationnement durant la saison hivernale devra être effectué de façon plus ponctuelle;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Danielle Lanciaux
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser le libellé modifié des 3^e et 4^e paragraphes de l'énoncé *Principes d'utilisation* de l'entente d'utilisation des infrastructures avec la Paroisse Notre-Dame-de-l'Unité tel qu'annexé à la présente;
- b. que la municipalité acquittera les frais applicables à cette modification lors de la facturation transmise par la Paroisse;
- c. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités des budgets 2018 et 2019 du service *Administration générale - autres*.

Adoptée à l'unanimité

cc : Paroisse N-D de l'unité
Trésorerie
Dossier

**14.4 Modification et renouvellement du Programme d'encouragement
à la construction**

327-2018-11-13

Considérant qu'il y a lieu d'apporter une modification au Programme d'encouragement à la construction résidentielle et de la renouveler pour 2019;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Benoît Bouthillette
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser la modification telle que soumise en annexe à la présente résolution;
- b. d'autoriser le renouvellement du Programme d'encouragement à la construction, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019.

Adoptée à l'unanimité

cc : Trésorerie
Dossier

**14.5 Modification au Programme d'aide financière pour l'achat de
couches lavables**

328-2018-11-13

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2018



No de résolution
ou annotation

Considérant qu'il y a lieu de modifier la politique de subvention pour les couches lavables, laquelle est entrée en vigueur en novembre 2014 afin de l'adapter à la réalité des besoins;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Marc-André Desrochers
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Benoît Bouthillette**

IL EST RÉSOLU

- a. de modifier le Programme d'aide financière pour l'achat de couches lavables pour rendre l'âge admissible de l'enfant jusqu'à 1 an;
- b. que la modification entre en vigueur en date de la présente;
- c. que les autres conditions et modalités décrites à la politique demeurent inchangées.

Adoptée à l'unanimité

cc : Trésorerie
Taxation
Dossier

**14.6 Demande d'aide financière au Fonds de développement de la
MRC de Coaticook**

329-2018-11-13

Considérant la résolution 251-2018-29-11 autorisant le dépôt d'une demande d'aide financière via le Fonds de développement de la MRC de Coaticook pour l'aménagement du Parc Bellevue;

Considérant qu'il y a lieu de confirmer le montant de l'aide demandée;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Danielle Lanciaux
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL ET RÉSOLU de confirmer à la MRC de Coaticook que la municipalité souhaite se prévaloir du montant de 52 500 \$ applicable à sa demande d'aide financière pour l'aménagement du Parc Bellevue.

Le vote est demandé par le conseiller Benoît Bouthillette.

Monsieur le conseiller Benoît Bouthillette vote contre.

Mesdames les conseillères Sylvie Lemonde, Danielle Lanciaux, messieurs les conseillers Jean-Pierre Charuest et Réjean Mégré votent pour.

Adoptée à la majorité.

cc : MRC de Coaticook
Trésorerie
Dossier

**14.7 Subvention pour l'amélioration du réseau routier municipal
(PARRM) année 2018 – approbation des dépenses**

330-2018-11-13

Considérant la subvention au montant de 80 000\$ accordée à la municipalité pour l'amélioration des chemins Hyatt's Mills, de la Grande-Ligne et Riendeau, par le

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2018



No de résolution
ou annotation

gouvernement du Québec dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal;

Considérant que les travaux d'amélioration du réseau routier ont été complétés conformément au contrat accordé à l'entreprise Couillard Construction Ltée;

Considérant que le total des coûts se rapportant aux travaux réalisés s'élève à 130 330.62 \$ au net;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Benoît Bouthillette**

IL EST RÉSOLU

- a. que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins Hyatt's Mills, de la Grande-Ligne et Riendeau, au montant de 130 330.62 \$ au net, travaux subventionnés au montant de 80 000\$;
- b. que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adoptée à l'unanimité

cc : Transports, Mobilité durable et Électrification des transports
Trésorerie
Travaux publics
Dossier

Monsieur le conseiller Benoît Bouthillette déclare son intérêt dans l'objet du point 14.8 conformément aux dispositions de l'article 361 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités s'abstient de voter sur celle-ci.

14.8 Renouvellement du contrat de L'écho 2019

331-2018-11-13

Considérant l'offre de services du 12 octobre 2018 de l'OBNL L'écho de Compton pour la production de L'écho 2019;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Marc-André Desrochers
APPUYÉE PAR madame la conseillère Sylvie Lemonde**

IL EST RÉSOLU

- a. d'accepter l'offre de service de L'OBNL L'écho de Compton pour 11 parutions de 16 pages (4 couleurs), 50 copies supplémentaires pour 4 mois, représentant un montant total annuel de 23 818\$ plus les taxes applicables ;
- b. que les deniers requis, soient puisés à même les disponibilités du budget 2019 du service « *Autres – administration générale* ».

Adoptée à l'unanimité

cc : OBNL L'écho de Compton
Trésorière
Dossier

14.9 Fermeture des bureaux municipaux pour la période des Fêtes

332-2018-11-13

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2018



No de résolution
ou annotation

Considérant la coutume de fermer les bureaux pendant la période des Fêtes bien que certains employés sont requis de travailler;

Considérant l'importance de bien déterminer qui est en congé et qui, des employés doit, pour être en congé, puiser à même son temps accumulé advenant qu'il ne soit pas requis de travailler;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest**

IL EST RÉSOLU

- a. que les bureaux administratifs de la municipalité soient fermés au public du **21 décembre 2018 à 12h00** jusqu'au **3 janvier 2018 à 8h30**;
- b. que les employés administratifs soient autorisés à compenser les 4 jours qui manquent soit les 24, 27, 28 et 31 décembre par des heures ou jours accumulés ou de vacances;
- c. que les employés du service des Travaux publics soient autorisés à reprendre eux aussi les 4 jours qui manquent par du temps accumulé ou des vacances, sous réserve d'une entente avec leur supérieur hiérarchique compte tenu que leur présence est requise pour l'entretien d'hiver des chemins;
- d. que pour les employés-cadres, ils sont autorisés à prendre congé les 4 jours manquant sans perte de salaire, sous réserves d'être accessibles advenant un cas d'urgence;

Adoptée à l'unanimité

cc : Employés municipaux
Trésorerie

14.10 Souper des Fêtes de la MRC de Coaticook

333-2018-11-13

Considérant la tenue de la soirée des Fêtes annuelle organisée par la M.R.C. de Coaticook le 30 novembre prochain à East-Hereford;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Benoît Bouthillette**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser à participer à la soirée des Fêtes de la M.R.C. de Coaticook, M. Bernard Vanasse (2), Jean-Pierre Charuest (1), Benoît Bouthillette (2), Réjean Mégré (2) et Philippe De Courval (2) totalisant un maximum de 585\$ taxes incluses. La partie des frais reliés à la présence des conjoints sera facturée à ceux-ci conformément à la politique en vigueur;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2018 des services « *Conseil et gestion financière administrative* ».

Adoptée à l'unanimité

cc : M.R.C. de Coaticook
Trésorerie

14.11 Demandes de soutien financier

14.11.1 Centre communautaire Ives Hill



No de résolution
ou annotation

334-2018-11-13

Considérant la demande formulée datée du 10 octobre 2018 par les membres de l'organisation du Centre communautaire Ives Hill & Drapers situé au 370 chemin Ives Hill, afin d'obtenir une subvention pour combler les coûts d'entretien du bâtiment dont la salle peut servir pour de la formation, fête de famille, après funérailles, etc... ;

Considérant que l'organisme répond aux critères de la Politique de dons et commandites de la municipalité;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Benoît Bouthillette
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Marc-André Desrochers**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser le versement d'une subvention de 900.00 \$ à l'organisation du « Community Club Ives Hill & Drapers»;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget **2019** du service *Autres – administration générale*.

Adoptée à l'unanimité

cc : Community Club Ives Hill & Drapers
Trésorerie

14.11.2 La Société d'histoire de Compton

335-2018-11-13

Considérant la demande d'aide financière du nouvel organisme La Société d'histoire de Compton du 30 octobre 2018;

Considérant que le Conseil souhaite appuyer concrètement l'organisme, lequel contribue à la qualité de la vie culturelle pour l'ensemble de la communauté comptonoise;

Considérant que l'organisme répond aux critères de la Politique de dons et commandites de la municipalité;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Benoît Bouthillette
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser la contribution d'une somme de 250 \$ à l'organisme La Société d'histoire de Compton;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2018 du service *Autres – Administration générale*.

Adoptée à l'unanimité

cc : Société d'histoire de Compton
Trésorerie

**14.12 Projet hôtel de ville - Avenant à l'offre de services professionnels
en architecture**

336-2018-11-13

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2018



No de résolution
ou annotation

Considérant les ajustements supplémentaires auxquels l'architecte a dû avoir recours, résultant de la différence entre les besoins finaux du bâtiment projeté de l'hôtel de ville et ceux identifiés à l'appel d'offres;

Considérant l'avenant daté du 18 octobre 2018 présenté par l'architecte Francis Lussier;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE PAR madame la conseillère Sylvie Lemonde**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser le paiement d'un montant de 55 200 \$ plus taxes à l'architecte Francis Lussier couvrant l'avenant à l'offre de services professionnels en architecture dans le cadre du projet de l'hôtel de ville;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du surplus non affecté.

Adoptée à l'unanimité

cc : Francis Lussier, architecte
Trésorerie
Dossier

**14.13 Désignation des représentants de la municipalité au sein du
Comité ad hoc formé dans le cadre de la *Politique d'intégration des
arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et de sites
gouvernementaux et publics***

337-2018-11-13

Modifiée par résolution 356-2018-12-11

Considérant le protocole à conclure entre la Municipalité et le ministère des Affaires municipales et Habitation relativement à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du programme *Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM) – Volet 1 – Projets d'infrastructures à vocation municipale communautaire* pour le projet Reconstruction de l'hôtel de ville (dossier numéro 2023153) prévoit, à son annexe A, dans les obligations du bénéficiaire, l'engagement de la Municipalité à respecter la *Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et de sites gouvernementaux et publics*;

Considérant que cette politique mentionne, sommairement, que le bénéficiaire d'une subvention gouvernementale pour réaliser un projet de construction ou d'agrandissement d'un bâtiment ou d'un site ouvert au public, en tout ou en partie, doit prévoir la nature et l'emplacement d'une œuvre d'art devant être incorporée au bâtiment ou au site en vertu du calcul des sommes assujetties selon le décret 955-66 tel que stipulé à l'annexe 1 et des frais administratifs applicables selon le décret 315-2000;

Considérant que la Municipalité est dans l'obligation de désigner des représentants à siéger au sein du comité ad hoc mis sur pied pour l'application de la Politique.

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Danielle Lanciaux
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Benoît Bouthillette**

IL EST RÉSOLU

- a. de désigner le maire, monsieur Bernard Vanasse, à titre de représentant du propriétaire, soit la Municipalité;



No de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2018

- b. de désigner monsieur Philippe De Courval, directeur général, à titre de représentant des usagers;
- c. de désigner monsieur Francis Lussier à titre d'architecte du projet;
- d. de désigner monsieur Philippe De Courval, directeur général, à titre de signataire de l'entente de frais de service entre le Ministère de la Culture et des Communications (MCC) et la Municipalité, du contrat maquette entre la Municipalité et le ou les artistes en concours, du contrat de réalisation de l'œuvre d'art entre l'artiste retenu et la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

cc : MCC
MAMOT
Trésorerie
Dossier

15. Ressources humaines

**15.1 Modification des heures de travail de la responsable Loisir,
Culture et Vie communautaire**

338-2018-11-13

Considérant les nombreux dossiers qui découlent de l'application des politiques et plans municipaux;

Considérant les différents comités auxquels la responsable Loisir, Culture et Vie communautaire doit assister et en assurer les suivis tant au plan local que régional;

Considérant que le Conseil souhaite maintenir le dynamisme observé au sein de ses comités municipaux;

Considérant que le nombre d'heures actuel alloué à ce poste est insuffisant;

Considérant la recommandation du comité administratif;

Considérant que la MRC de Coaticook planifie réviser son service des loisirs;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Benoît Bouthillette**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser l'horaire de 35 h / semaine pour la période débutant le 1^{er} janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2019, au poste de responsable Loisir, Culture et Vie communautaire, occupé par madame Sonia Quirion, au taux horaire fixé à l'échelon 6 du niveau 9 de l'échelle salariale du Recueil de gestion des ressources humaines;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2019 du service *Loisirs et Culture*.

Adoptée à l'unanimité

cc : Responsable LCVC
Trésorerie
Dossier

**15.2 Ajustement de la rémunération de la secrétaire-trésorière
adjointe**

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2018



No de résolution
ou annotation

339-2018-11-13

Considérant que madame Marie-Claude Fournier, secrétaire-trésorière adjointe, a su mettre à profit son bagage professionnel dans les différents dossiers municipaux depuis son embauche, à la satisfaction du Conseil;

Considérant que la secrétaire-trésorière adjointe a réalisé, depuis son embauche, un cycle budgétaire complet;

Considérant qu'elle s'est rapidement appropriée le mode de gestion municipal;

Considérant la recommandation du comité administratif;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Danielle Lanciaux
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser de verser le taux horaire fixé à l'échelon 7 du niveau 11 de l'échelle salariale du Recueil de gestion des ressources humaines à madame Marie-Claude Fournier, secrétaire-trésorière adjointe, à compter du 1^{er} janvier 2019;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2019 du service *Administration générale*.

Adoptée à l'unanimité

cc : Trésorerie
Dossier

16. Règlements

**16.1 Avis de motion – Projet de Règlement modifiant le règlement
numéro 2010-103 établissant le traitement des élus municipaux**

340-2018-11-13

Avis de motion est donné par madame la conseillère Sylvie Lemonde qu'un règlement modifiant le règlement numéro 2010-103 établissant le traitement des élus municipaux est déposé pour adoption lors d'une séance ultérieure du Conseil.

**16.2 Dépôt du Projet de Règlement modifiant le règlement numéro
2010-103 établissant le traitement des élus municipaux.**

341-2018-11-13

Madame la conseillère Sylvie Lemonde présente le projet de règlement modifiant le règlement numéro 2010-103 établissant le traitement des élus municipaux.. Ce projet de règlement vise à ajuster la rémunération des élus afin que ces derniers n'accusent pas de perte de rémunération en raison des nouvelles lois d'imposition et le coût associé à ce règlement représentera le versement:

- d'une rémunération de base ajustée à 14 376 \$ pour le maire et à 4 792 \$ pour chaque conseiller;
- d'une rémunération additionnelle par présence d'un membre du Conseil sur un comité officiel ajustée à 24.51 \$.

Le projet de Règlement est ci-bas décrit :



No de résolution
ou annotation



PROJET

**Règlement numéro 2010-103-4.18
modifiant le règlement numéro 2010-
103 établissant le traitement des élus
municipaux**

Considérant que le Conseil souhaite modifier son règlement numéro 2010-103 établissant le traitement des élus municipaux afin d'ajuster la rémunération des élus en fonction de l'application du projet de loi C-44, lequel prévoit l'imposition des allocations versées aux élus à compter de 2019;

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 13 novembre 2018;

Considérant qu'un projet du présent règlement a été déposé à la séance ordinaire du 13 novembre 2018;

EN CONSÉQUENCE,

Le conseil décrète ce qui suit :

Article 1

Le préambule fait partie du présent règlement.

Article 2

Le présent règlement est identifié par le numéro 2010-103-4.18 sous le titre de « *Règlement numéro 2010-103-4.18 modifiant le règlement numéro 2010-103 établissant le traitement des élus municipaux* ».

Article 3

L'article 1 du Règlement numéro 2010-103 est modifié comme suit :

« Une rémunération annuelle de base de 14 376 \$ est payée au maire de la municipalité de Compton et une rémunération annuelle de base de 4 792 \$ est payée à chaque conseiller de la municipalité de Compton. »

Article 4

À l'article 2 du Règlement numéro 2010-103, la rémunération additionnelle pour un membre d'un comité officiel du conseil (par présence) est modifiée à 24.51 \$.

Article 5

L'application des articles 3 et 4 du présent règlement entre en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2019.

Article 6

Toutes les autres dispositions du Règlement numéro 2010-103 demeurent inchangées et demeurent en vigueur.

Article 7

Le présent règlement entre en vigueur selon les dispositions de la Loi.

Projet

Bernard Vanasse
Maire

Projet

Philippe De Courval
Secrétaire-trésorier
Directeur général

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2018



No de résolution
ou annotation

17. Addition au projet d'ordre du jour soumis le 9 novembre 2018

18. Parole aux conseillers

Les conseillers Charuest et Bouthillette émettent leurs observations sur leur première année de mandat. Le maire remercie les élus pour le travail accompli durant la première année.

19. PÉRIODE DE QUESTIONS

Cinq personnes étaient présentes dans l'assistance au moment de la période de questions

20. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

À 21h10 , clôture de la séance.

Bernard Vanasse
Maire

Philippe De Courval
Secrétaire-trésorier
Directeur général

Je, Bernard Vanasse, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.